



## Contrat pour un panier (adapté pour 2 adultes) de légumes issus de l'agriculture biologique saison printemps /été 2020



Le présent contrat est passé entre :

L'agriculteur <b>Thierry GOZZERINO</b>	FR40 819 743 485 00016
Impasse Cabot Quartier Bel Air 13300 Salon de Provence	Tel : 06 11 39 42 01
certifié Agriculture Biologique par ECOCERT - 13/67202/982611	

Et :

**l'Amapien** Monsieur, Madame .....

Adresse .....

Code postal : ..... ville : .....

Courriel : .....@ .....

**Durée :** une saison agricole de six mois, soit 26 semaines du 05 / 05 / 2020 au 27 / 10 / 2020

**Coût :** 16,00 € par panier x26 semaines soit un total de 416,00 € TTC

**Règlement :** le règlement total des paniers s'effectue à la signature du contrat,

- par chèques libellés à l'ordre de « EARL ma saison AB » et datés du jour de l'engagement ;
- le premier chèque sera encaissé en mai dès la signature du contrat les suivants le 5/mois

DATES LIVRAISON Salon de Pce						Nb paniers 26	TOTAL DÛ 416€	RÈGLEMENT (montant - numéro chèque)
<b>MAI (4 sem.)</b>	5	12	<b>Joker</b>	26		4	64 €	
<b>JUIN (5 sem.)</b>	2	9	16	23	30	5	80 €	
<b>JUILLET (4 sem.)</b>	7	14	21	28		4	64 €	
<b>AOÛT (4 sem.)</b>	4	11	18	25		4	64 €	
<b>SEPTEMBRE (5 sem.)</b>	1	8	15	22	29	5	80 €	
<b>OCTOBRE (4 sem.)</b>	6	13	20	27		4	64 €	

Pour les encaissements, **l'adhérent pourra étaler ses paiements selon ses préférences :**

- tous les mois en suivant les montants indiqués dans le tableau
- tous les 2 mois (en additionnant la somme des 2 mois),
- au trimestre (en additionnant la somme des 3 mois),
- ou en 1 seule fois

**Cas particuliers :** ils peuvent être facilement intégrés à ce contrat :

- \*Livraison une semaine sur 2 : l'adhérent entoure les dates choisies, et corrige les montants en fonction
- \*Double panier : on double les montants
- \*Demi-panier : on divise les montants !

Salon de Provence le ..... / ..... / 2019  
Signature du Maraicher

Signature du contractant



## Reçu à conserver par l'adhérent

### Contrat pour un panier de légumes issus de l'agriculture biologique saison automne/hiver 2019/2020



#### Règlement intérieur :

Chaque AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP 2014, disponible sur le site de l'association Les AMAP de Provence, <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- **La participation active**, suivant son emploi du temps, à l'organisation des distributions des paniers de 17h30 à 19h15.
- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.

**Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.**

#### Distribution

- Chaque mardi de 18h00 à 19h00
- A la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence

#### Jokers :

Une absence ? Des vacances ?

**1 joker = 1 panier remplacé par 5 bocaux. 3 jokers maxi par saison**

Prévenez l'une des référentes de votre absence en début de saison ou 1 semaine avant.

Reçu établi à Monsieur, Madame

.....  
pour l'engagement d'achat d'un petit panier de légumes issus de l'agriculture biologique fourni par l'agriculteur

**Thierry GOZZERINO** – FR40 819 743 485 00016

Quartier Bel Air » 13300 Salon de Provence Tel : 06 11 39 42 01

certifié Agriculture Biologique par ECOCERT 13/67202/982611

pour la somme de ....., ..... € en ..... règlement(s) par chèque(s).

AMAP de la CRAU Salon de Provence le ..... / ..... / 2019

Signature du maraicher :

#### Calendrier des distributions

Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Mardi 5	Mardi 2	Mardi 7	Mardi 4	Mardi 1 <sup>er</sup>	Mardi 6
Mardi 12	Mardi 9	Mardi 14	Mardi 11	Mardi 8	Mardi 13
<b>Mardi 19 - J</b>	Mardi 16	Mardi 21	Mardi 18	Mardi 15	Mardi 20
Mardi 26	Mardi 23	Mardi 28	Mardi 25	Mardi 22	Mardi 27
	Mardi 30			Mardi 29	

Référentes légumes : Sandrine MERCIER : 06 50 53 83 88 - M. Madeleine AGACCIO : 06 85 06 31 86

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence  
courriel: [amapdelacrau@gmail.com](mailto:amapdelacrau@gmail.com) - site: [www.amapdelacrau.fr](http://www.amapdelacrau.fr)